Réf. Farde e-Assemblées : 2580103

N° OJ : **3**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/02/2025

Objet : Actualisation du règlement de la Commission consultative de Manneken-Pis et du formulaire de demande de don d'un nouveau costume.

Le Conseil Communal,

Considérant que la dernière actualisation du règlement a été approuvé le 21/05/2015 (farde 1830748, décision 137) par le Collège des Bourgmestre et Echevins et adopté par le Conseil Communal du 8/06/2015 (farde 1830748, adoption 56);

Considérent que depuis quelques années, Manneken-Pis est de plus en plus sollicité par différentes organisations folkloriques officielles ou autres qui souhaitent lui offrir un nouveau costume;

Considérant que cette collection muséale qu'est la garde-robe de Manneken-Pis nécessite d'une part des conditions de conservation spécifiques (conservation matérielle et stockage) ainsi que des gestionnaires de collections suffisant·e·s et qualifié·e·s pour garantir sa pérennité et sa diffusion, et d'autre part des budgets y afférents sans parler de tous les aspects administratifs de gestion par le Service de la Culture;

Considérant qu'il y est temps de revoir le règlement et le formulaire de la Commission consultative de Manneken-Pis pour engager les donateurs à faire preuve de plus de rigueur dans leur demande tant en terme de délais que de qualité;

Considérant que la Commission consultative propose une adaptation de plusieurs points du règlement, tels que :
- la mise en forme du règlement et du formulaire;
- la mise à jour de la composition de la Commission consultative de Manneken-Pis;
- la nécessité de maintenir les réunions en présentiel et le cas échéans, de permettre aux membres participant à distance de prendre connaissance et de participer, de manière directe, simultanée et continue, aux discussions au sein de la Commission;
- l'établissement de critères de choix plus stricts et plus transparents pour les projets de nouveaux costumes (sans heurter la dignité humaine ou être discriminante);
- limiter les dons de nouveaux costumes à 24 par an;
- l'ajout d'une nouvelle adresse email de contact (cjs.mannekenpis@brucity.be);
- l'écriture inclusive du réglement et du formulaire;

Que ces modifications ont pour but de conserver le caractère folklorique de la tradition de remise de costumes à Manneken-Pis, de garantir la qualité des costumes ainsi que leur bonne gestion;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Adopter le règlement et le formulaire actualisés relatifs à la Commission consultative de Manneken-Pis et à la garde-robe de Manneken-Pis.

Annexes :

Règlement FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Formulaire FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)